

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1

Numéro d'enregistrement -

Synonymes Aucun(e)(s).

No. FDS 257063

Date de publication le 08-Juin-2021

Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Formation d'image des imprimantes ou des copieurs Formation d'images de l'imprimante ou du copieur. produit à base d'encre Cartouche d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Ricoh France

Adresse 7-9 Avenue Robert Schuman, Parc Icade Paris-Orly Rungis, 94150 Rungis, France

Téléphone 0 892 012 012 (0.80€TTC/mn)

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)145 42 59 59

E-mail environnement@ricoh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence +33 (0)145 42 59 59, Numéro ORFILA (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
eau	45-65	Confidentiel -	-	-	
Classification : -					
Humectant	30-40	Confidentiel -	Confidentiel	-	
Classification : -					
Éthylène glycol	1-10	107-21-1 203-473-3	01-2119456816-xxxx	603-027-00-1	#
Classification : Acute Tox. 4;H302;(ATE: 500 mg/kg), STOT RE 2;H373					
Additive agents	<5	Confidentiel -	Confidentiel	-	
Classification : -					
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	<0,05	2634-33-5 220-120-9	-	613-088-00-6	
Classification : Flam. Liq. 2;H225, Acute Tox. 4;H302;(ATE: 500 mg/kg), Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Acute 1;H400					
Limite de Concentration Skin Sens. 1;H317: C >= 0.05 %					
Spécifique:					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16. Ce produit ne contient aucunes des RoHS2 substances suivantes en tant qu'ingrédients. Cadmium, chrome hexavalent, mercure, plomb, polybromobiphényles (PBB), polybromodiphényles (PBDE), esters de phtalate (DEHP, BBP, DBP et DIBP), SVHC (substances extrêmement préoccupantes : publié par ECHA).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Ingestion En cas d'ingestion : en cas de malaise, contacter un centre anti-poison/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau. Nettoyer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter toute exposition prolongée. Aucune mesure de précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courante. Voir les conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit dans la rubrique 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle****La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques**

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	VLE	104 mg/m3	Vapeurs.
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	40 ppm	Vapeurs.
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	52 mg/m3	Vapeurs.
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	20 ppm	Vapeurs.
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	3,5 mg/m3	
Noir carbone (CAS 1333-86-4)	VME		
État réglementaire:	Limite Indicative		

UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Type	Valeur
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	VLCT	104 mg/m3
		40 ppm
	VME	52 mg/m3
		20 ppm

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

France – INRS : Désignation « Peau »

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Porter un équipement de protection adéquat. If necessary, Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Si nécessaire,

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Si nécessaire,

- Autres Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Si nécessaire,

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.
Forme Liquide.
Couleur Noir.
Odeur De type acrylique
Seuil olfactif Non disponible
Point de fusion/point de congélation Non disponible / -13 °C (8,6 °F) évalué
Boiling point or initial boiling point and boiling range Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%) Donnée inconnue.

limite supérieure d'inflammabilité (%) Donnée inconnue.

Point d'éclair Non disponible

Température d'auto-inflammabilité 398 °C (748,4 °F) évalué

Température de décomposition Non disponible

pH 8 - 10

pH température 25 °C (77 °F)

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) dispersable

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible

Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Donnée inconnue.
Particle characteristics	Donnée inconnue.
Other safety characteristics	
Densité	Environ ,1,1
Taux d'évaporation	Non disponible
Propriétés explosives	Non explosif. This product is considered a nonexplosive material under normal use.
Inflammabilité	Ininflammable
Propriétés comburantes	Non comburant.
Pourcent volatils	5 en % évalué
Viscosité	Environ ,0,011
COV	45 - 65

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Sans objet.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
------------------------	---

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes	L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.
-----------	---

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Donnée inconnue.
----------------	------------------

Produit	Espèce	Résultats d'essais
RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	>= 5000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée		
Irritation/corrosion – Peau : valeur P.I.I.		
RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1		<= 1 Espèce: Lapin Remarques: OECD TG404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		
Irritation/corrosion – Œil		
RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1		0, Non irritant
Sensibilisation respiratoire	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	
Sensibilisation cutanée	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.	

Sensibilisation cutanée

RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1

0 en %

Espèce: Souris

Remarques: OECD TG429

Mutagenicité sur les cellules germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Test d'Ames

RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1

0, Négatif

Remarques: Test de Ames

Cancérogénicité

Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu avec une exposition prolongée. Le noir de carbone a été reclassé comme substance du Groupe 2B par l'IARC en 1996 d'après uniquement le résultat de l'étude sur l'inhalation chez le rat. Cependant, aucune incidence des tumeurs n'a été observée sur les résultats de tests menés dans des études cutanées ou orales. Il est impossible d'inhaler le noir de carbone qui ne se dégage pas du produit sous forme de composant volatil.

Toxicité pour la reproduction

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité pour la reproduction

RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1

0, Ne contient pas de substances répertoriées comme dangereuses pour la santé reproductive.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1

0, Sans objet

Danger par aspiration

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée inconnue.

Autres informations

Peut causer des réactions allergiques respiratoires et de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

Produit**Espèce****Résultats d'essais**

RICOH Garment Ink Cartridge K Type 1

Algues

CI50

Test

> 100 mg/l/72hr

Chronique

CI50

Test

> 100

Aquatique*Aiguë*

Crustacé

CE50

Daphnie

> 100 mg/l/48hr

Poisson

CL50

Poisson

> 100 mg/l/96hr

Chronique

Crustacé

CE50

Daphnie

> 100

Poisson

CL50

Poisson

> 100

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)**

Éthylène glycol

-1,36

Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée inconnue.
12.7. Autres effets néfastes	Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création photochimique de l'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Précautions particulières	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU	Donnée inconnue.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Donnée inconnue.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Donnée inconnue.
Risque subsidiaire	-
No. de danger (ADR)	Donnée inconnue.
Code de restriction en tunnel	Donnée inconnue.
14.4. Groupe d'emballage	Donnée inconnue.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

RID

14.1. Numéro ONU	Donnée inconnue.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Donnée inconnue.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Donnée inconnue.
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	Donnée inconnue.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

ADN

14.1. Numéro ONU	Donnée inconnue.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Donnée inconnue.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Donnée inconnue.
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	Donnée inconnue.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

IATA

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	No.
14.6. Special precautions for user	Not available.

IMDG

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	Not available.
14.6. Special precautions for user	Not available.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non établi.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).
CEN : Comité européen de normalisation.
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).
GRV : Grand récipient pour vrac.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.
PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
VLE (Valeur Limite d'Exposition)
VME (Valeur Moyenne d'Exposition).
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses
Société japonaise de santé professionnelle, limites d'exposition professionnelle recommandées
Classification japonaise des produits chimiques JIS Z 7252:2014 basée sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
Communication des dangers des produits chimiques JIS Z 7253:2012 basée sur le SGH – Étiquetage et Fiche de données de sécurité (FDS)
Taiwan. LEP. (Normes relatives à l'atmosphère sur le lieu de travail issu de matières dangereuses)
) Rapport sur les substances cancérigènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)
États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.